

**LES LYCÉES, À LA
CROISÉE DE TOUS
LES PARCOURS :**
ANNEXE

PAR LAURE ENDRIZZI



Les lycées, à la croisée de tous les parcours : Annexe

Les monographies présentées dans ce document accompagnent le n° 88 des dossiers de veille de l'IFÉ, intitulé « Les lycées, à la croisée de tous les parcours ». Elles concernent les pays suivants :

- Allemagne
- Belgique – Fédération Wallonie-Bruxelles
- Canada – Province du Québec
- Espagne
- Suède
- Suisse



Par Laure Endrizzi

Chargée d'études et de recherche au service Veille et Analyses

Remerciements à Catherine Reverdy pour son travail sur l'Espagne et à Lena Burgert, Annika Wilmers, Philippe Collonval, Louise Ménard, Jaume Sureda, Joan Pagès, Mariana Broscareanu et Elisabetta Pagnossin pour leurs relectures patientes et attentives.

Note aux lecteurs

Il est régulièrement fait référence, dans cette annexe, à la classification internationale type de l'éducation (CITE) conçue par l'Unesco pour désigner les différents niveaux d'éducation.

Institut de statistique de l'Unesco (ISU) (2013). *Classification internationale type de l'éducation – CITE 2011*. Montréal : Institut de statistique de l'Unesco. En ligne : <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-2011-fr.pdf>.

La CITE, dont la version 3 adoptée par l'Unesco en 2011 est actuellement en cours de déploiement (ISU, 2013), fournit un cadre normalisé d'interprétation des niveaux d'études, qui garantit une certaine comparabilité des données collectées à l'échelle internationale :

- Niveau 0 de la CITE – Éducation de la petite enfance
- Niveau 1 de la CITE – Enseignement primaire
- Niveau 2 de la CITE – Premier cycle de l'enseignement secondaire
- Niveau 3 de la CITE – Deuxième cycle de l'enseignement secondaire
- Niveau 4 de la CITE – Enseignement post-secondaire non-supérieur
- Niveau 5 de la CITE – Enseignement supérieur de cycle court
- Niveau 6 de la CITE – Niveau licence ou équivalent
- Niveau 7 de la CITE – Niveau master ou équivalent
- Niveau 8 de la CITE – Niveau doctorat ou équivalent

Il existe deux catégories d'orientation :

- « L'enseignement professionnel correspond à des programmes éducatifs conçus pour que les participants acquièrent les connaissances, aptitudes et compétences spécifiques à une profession, un métier ou à un ensemble de professions ou de métiers. »
- « L'enseignement général offre des programmes éducatifs conçus pour développer chez les apprenants les connaissances générales, les aptitudes et les compétences, ainsi que les aptitudes en lecture et en calcul, souvent pour les préparer à des programmes éducatifs plus avancés au même niveau de la CITE ou à un niveau supérieur et pour établir les bases de l'apprentissage tout au long de la vie. » ¹

¹ La version 2011 introduit un nouveau découpage des formations supérieures et supprime les catégories A (général), B (préprofessionnel), et C (professionnel) qui permettaient de distinguer les formations de niveau 3 donnant accès à un niveau supérieur (A et B) des formations terminales débouchant sur une entrée dans la vie active (C).

EN ALLEMAGNE

LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Un système décentralisé, à l'échelle des *Länder*

En Allemagne, l'éducation relève de la compétence des 16 *Länder*. Le système présente ainsi une certaine complexité, avec des écoles, des programmes et des certifications susceptibles de varier d'une région à l'autre, malgré les efforts de la Conférence permanente des ministres de l'Éducation ([KMK](#)) qui œuvre pour plus d'harmonisation, mais dont la fonction reste consultative.

Les caractéristiques du système éducatif allemand sont bien connues : d'une part une différenciation précoce des parcours, dès l'entrée dans le secondaire inférieur, et d'autre part des formations en alternance dans le cadre du système dual.

Les évolutions récentes montrent le passage d'un système tripartite (général, mixte, professionnel) à un système multipartite basé sur une diversification progressive de l'offre d'éducation : d'une façon générale, plus les élèves avancent dans leur scolarité, plus l'offre d'éducation est segmentée et moins les parcours sont linéaires, en raison des potentielles passerelles.

Voir une présentation du système éducatif allemand, avec diagramme et glossaire, en [anglais](#) ou en [allemand](#) (2012).



Avec un enseignement secondaire à plusieurs vitesses, l'Allemagne mène à la diplomation la quasi-totalité de ses élèves et bénéficie, avec la Suisse, d'un des meilleurs niveaux d'éducation secondaire des pays de l'OCDE : 86 % des 25-64 ans ont en effet achevé une scolarité au niveau CITE 3. Elle compte en revanche peu de diplômés de l'enseignement supérieur (28 % des 25-34 ans), même si les taux d'accès à aux formations théoriques ont progressé de façon marquée ces dernières années (OCDE, 2013) ¹.

Une différenciation des parcours encore précoce

La différenciation des parcours intervient avant la fin de la scolarité obligatoire fixée à 15 ou 16 ans selon les *Länder*. Après 4 années d'école primaire, les élèves entrent dans une école secondaire pour y suivre un enseignement général à plusieurs niveaux.

Co-existent ainsi aujourd'hui 3 structures d'enseignement de niveau CITE 2, au sein desquelles les élèves se répartissent dès l'âge de 10 ans ² :

- *Hauptschule* pour des formations générales de base, sanctionnées par un certificat – *Hauptschulabschluss* – après une scolarité totale de 9 ans : 16 % des inscrits ;
- *Realschule* pour des formations générales de niveau intermédiaire, aussi sanctionnées par un certificat – *Mittlerer Schulabschluss* – à l'issue de 10 ans d'études au total et permettant la poursuite d'études secondaires supérieures : 25 % des inscrits ;
- et *Gymnasium* pour des études générales approfondies conduisant à l'*Abitur*, puis à l'enseignement supérieur : 38 % des inscrits.

¹ Non seulement le nombre de ceux qui ont achevé une formation générale supérieure est peu élevé parmi la jeune génération, mais de surcroît ces diplômés rencontrent beaucoup plus de difficultés pour trouver un emploi que ceux qui sont en possession d'une qualification professionnelle de niveaux secondaire ou post-secondaire (OCDE, 2013).

² La terminologie (écoles, certificats, etc.) est susceptible de varier d'un *Land* à un autre. Nous adoptons ici celle employée préférentiellement par la KMK.

Cette organisation, ébranlée à la suite des évaluations PISA, a soulevé de nombreux débats outre-Rhin. Les pouvoirs publics allemands ont ainsi pris différentes mesures pour resserrer l'offre d'éducation. Certains *Länder* ont misé sur plus d'établissements polyvalents, les *Gesamtschulen* ¹, regroupant les 3 types d'enseignement : ils comptent aujourd'hui 13 % des inscrits (BMBF, 2013). D'autres *Länder* ont opté pour la suppression de la *Hauptschule*, considérée comme une voie de garage, ou pour la fusion des *Hauptschulen* et *Realschulen*. La majorité a imposé la mise en œuvre d'un cycle d'orientation de 2 ans à l'entrée dans le secondaire, avant que les élèves ne confirment leur choix de parcours.

Bien que des passerelles existent, le système éducatif allemand présente une certaine rigidité, en partie parce que chaque type d'enseignement est dispensé le plus souvent dans des établissements distincts. Cette caractéristique s'accroît au secondaire supérieur, alors que l'offre d'éducation se diversifie : les élèves, âgés de 15 ou 16 ans, poursuivent alors leur scolarité pendant 2 à 4 ans soit dans un lycée général (*Gymnasium*), soit dans un lycée technologique (*Berufliches Gymnasium* ou *Fachgymnasium*), soit dans un lycée professionnel (*Fachoberschule*). C'est également à ce second palier que peut s'opérer le choix de l'enseignement dual (*Berufsschule*).

Seuls les élèves inscrits dans un *Gymnasium* ou une *Gesamtschule* peuvent effectuer 8 à 9 ans dans un même établissement ; le passage du secondaire inférieur au secondaire supérieur s'effectue alors sur la simple base des résultats scolaires des élèves.

L'entrée dans le secondaire supérieur pour les élèves scolarisés dans un autre type d'école requiert dans la majorité des cas l'obtention d'un certificat de 10^e année (*Mittlerer Schulabschluss*) ; sa délivrance repose sur les résultats du contrôle continu et parfois la réussite à un examen final organisé à l'échelle du *Land*. Un test d'entrée complémentaire peut être exigé pour ceux qui souhaitent poursuivre des études « gymnasiales ».

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR

Les parcours d'études au niveau secondaire supérieur en Allemagne sont extrêmement diversifiés du fait que l'offre est segmentée et que de nombreuses passerelles favorisent les réorientations. Il n'est ainsi pas aisé de les inscrire dans une linéarité intelligible.

Des données récentes montrent toutefois que la part des jeunes suivant une formation professionnelle tend à diminuer ; en 2010, elle représentait encore près de 52 % des inscrits au niveau CITE 3, relevant de la formation duale à près de 90 % (Hensen & Hippach-Schneider, 2012).

Des études gymnasiales faiblement spécialisées

Pas de filières pour les études générales

Les études générales peuvent être suivies dans un *Gymnasium* ou dans une école polyvalente de type *Gesamtschule*. Elles durent 3 ans, sont semestrialisées et visent une poursuite d'études dans des formations de niveau CITE 5 ou 6.

Un travail d'harmonisation, à la fois sur l'organisation de la scolarité et sur la définition des compétences attendues, est mené depuis 2008 par la KMK ; il se traduit notamment par une normalisation progressive de la durée totale de la scolarisation à 12 ans (et donc par un raccourcissement à 8 ans du *Gymnasium*) ².

On y enseigne une culture générale approfondie et on y développe des compétences de type académique. La spécialisation ne relève pas à proprement parler de « filières » comme en France : ce sont les matières optionnelles qui encouragent une certaine diversification et le niveau standard ou avancé des matières suivies. Les matières obligatoires (l'allemand, une langue étrangère, les mathématiques, l'éducation physique, l'histoire et un enseignement scientifique) sont suivies par tous les élèves chaque année jusqu'à l'*Abitur*. D'autres matières sont obligatoires pendant un an : religion ou éthique ou philosophie et art ou musique). Les matières optionnelles doivent être issues des 3 ensembles suivants : langues, littérature et arts ; sciences sociales (histoire, géographie, politique, économie) ; et enfin mathématiques, sciences et technologie.

¹ Fondées sur le principe de non sélection des entrants, les *Gesamtschulen* sont similaires aux *comprehensive schools* des pays anglo-saxons. Selon leurs performances, les élèves en ressortent avec un *Hauptschulabschluss*, un *Mittlerer Schulabschluss* ou l'*Abitur*. Leur déploiement sur le territoire national est très inégal (très développées dans le Brandebourg, quasi-inexistantes en Bavière) et dans certains *Länder*, elles ne préparent pas à l'*Abitur*. Leur capacité à œuvrer pour plus de justice sociale fait débat au sein des milieux politiques et scientifiques.

² Cette réforme demeure très controversée. Devant les protestations des élèves et de leurs parents, du fait que les programmes n'aient pas été allégés, certains *Länder* sont revenus en arrière et ont réinstauré une scolarité secondaire à 9 ans ; d'autres ont opté pour le maintien des 2 systèmes, au choix des établissements.



Des spécialisations plus marquées dans l'enseignement technologique

La scolarité dans un *Berufliches Gymnasium* ou *Fachgymnasium* dure 3 ans et correspond à un enseignement « filiarisé » dans l'un des domaines suivants : commerce, technologie, informatique, nutrition, agronomie, santé et sciences sociales. Le domaine de spécialité est évalué dans le cadre de l'*Abitur*, au même titre que les matières générales communes.

Les lycées sont souvent spécialisés dans un domaine donné. Certains permettent de valider une double qualification : le certificat d'entrée dans l'enseignement supérieur d'une part, et une qualification professionnelle en lien avec le domaine de spécialité d'autre part, pour ceux qui ne souhaiteraient pas entamer des études supérieures (dans ce cas, une 4^e année d'études peut être requise).

L'Abitur et le certificat d'entrée dans l'enseignement supérieur

La fin de la scolarité gymnasiale est sanctionnée par un examen, l'*Abitur*, dont la responsabilité incombe au ministère de l'Éducation de chaque *Land* ; il est de plus en plus rare que les lycées soient à l'origine des épreuves, mais ils restent en charge de l'organisation et des corrections de leurs élèves.

Les matières obligatoires pour l'*Abitur* dans un cycle d'études générales ne sont pas les mêmes que pour celui qui concerne les élèves de lycée technologique. Les épreuves elles-mêmes varient. L'*Abitur* général exige 3 épreuves écrites, assorties ou non d'un oral, et 1 épreuve orale. L'évaluation dans une 5^e matière est plus libre : il peut s'agir par exemple de la présentation d'un projet multidisciplinaire. Le choix des matières présentées à l'examen respecte certaines règles susceptibles de garantir une diversité minimale : au moins 2 matières à un niveau avancé, 2 matières parmi les 3 suivantes (allemand, langue étrangère, mathématiques) et au moins 1 matière dans chacun des 3 ensembles optionnels précités.

Les notes obtenues à l'*Abitur*, associées à celles du contrôle continu des 2 dernières années du lycée, servent à établir le certificat d'entrée dans l'enseignement supérieur – *Allgemeine Hochschulreife*. Si le contrôle continu est jugé insatisfaisant, l'élève peut redoubler une fois.

La plupart du temps, ce certificat suffit à ses détenteurs pour poursuivre des études de niveau CITE 5 ou 6 ¹ ; les exceptions concernent les disciplines où la demande est supérieure à l'offre. En médecine et en pharmacie, la procédure d'accès est centralisée et un *numerus clausus* a été défini ; dans les autres cas, les candidats s'adressent directement aux établissements d'enseignement supérieur qui décident de l'admission au vu d'une combinaison de facteurs (notes à l'*Abitur*, test d'entrée dans les écoles de sport et d'arts ou musique, entretien de motivation...).

Un secondaire professionnel dominé par le système dual

L'accès à l'enseignement professionnel de niveau CITE 3 s'appuie à la fois sur les résultats scolaires du contrôle continu et la réussite à un examen de fin de secondaire inférieur. Selon le certificat obtenu (9^e ou 10^e année), les élèves sont orientés soit vers une *Berufsfachschule*, soit vers une *Fachoberschule*.

Les élèves engagés dans une formation courte fréquentent une *Berufsfachschule* pendant une durée variant de 1 à 3 ans. Ils peuvent suivre une introduction à un ou plusieurs métiers, ou bien se qualifier dans un métier spécifique.

La *Fachoberschule* (école technique supérieure, équivalent du lycée professionnel français) offre un enseignement à la fois théorique et pratique de niveau 3 d'une durée d'1 ou 2 ans, complété par 2 années d'enseignement post-secondaire. Les choix de formation sont opérés parmi les filières suivantes : commerce et gestion, technologie, santé et travail social, design, nutrition et économie domestique, agriculture et développement durable.

La finalité n'est pas la formation à un métier, mais l'obtention, après 2 ans d'études, d'une qualification – *Fachhochschulreife* – qui permet de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur professionnel ou dans une université de sciences appliquées (*Fachhochschule*). Dans cette perspective, les élèves passent alors un examen final qui comprend des épreuves en allemand, en mathématiques, dans une langue étrangère et dans une matière professionnelle en lien avec la filière choisie.

¹ L'enseignement supérieur dure entre 3 et 6 ans et s'effectue dans des universités, des écoles d'art ou de musique, des universités de sciences appliquées (*Fachhochschulen*), et des écoles supérieures (*Berufsakademien*) qui offrent des formations professionnalisantes courtes dont une partie des enseignements sont délivrés sur le lieu de travail.

L'alternance dans le cadre du système dual

L'enseignement dual, contrairement à l'enseignement scolaire, relève de la compétence du gouvernement fédéral. Il est basé sur une formation qui se déroule essentiellement sur le lieu de travail, dans des entreprises accréditées, en alternance avec des cours pris en école (*Berufsschule*).

L'accès à l'enseignement dual est ouvert à tous les jeunes qui quittent le système scolaire, dès qu'ils ont achevé leur scolarité obligatoire : 2/3 d'entre eux passent ainsi de 2 à 3 ans et demi en alternance pour obtenir une qualification professionnelle de niveau CITE 3, 5 ou 6 parmi les 350 profils de formation plus ou moins spécialisés qui composent l'offre nationale ❶.

Très peu de jeunes arrivent dans l'enseignement dual sans qualification : 43 % des entrants sont titulaires d'un certificat de 10^e année, 33 % d'un certificat de 9^e année et 20 % d'une qualification permettant l'accès à l'enseignement supérieur (BMBF, 2011) ❷.

L'organisation du système dual s'appuie sur une collaboration étroite entre les écoles, les entreprises et les milieux socio-économiques concernés, notamment pour ce qui concerne l'adéquation des formations au marché de l'emploi ❸. C'est l'institut fédéral pour l'enseignement et la formation professionnels (BIBB) qui est garant de la concertation interrégionale. Le ministère de l'Éducation et de la Recherche (BMBF) finance pour sa part nombre de programmes et dispositifs susceptibles d'améliorer l'entrée et la sortie de l'enseignement dual (BMBF, 2013a). Les contrats de droit privé passés entre les apprentis et les entreprises ou groupes d'entreprises accrédités précisent les modalités de chaque formation : plan individuel de formation conforme aux référentiels métiers existants, montant de la rémunération, etc. ; 2/3 des cours pris dans les *Berufsschulen* concernent la spécialité choisie ; l'objectif est de préparer l'insertion à la fois professionnelle et sociale des jeunes.

Tous les examens finaux dans le système dual comportent une partie générale et une partie professionnelle. À l'issue de leur formation, les jeunes reçoivent un certificat attestant de leur niveau de qualification dans le métier considéré (il existe 3 niveaux), en plus des attestations émises par l'entreprise et par l'école.

Des passeports multiples pour accéder à l'enseignement supérieur

L'examen des voies empruntées dans le secondaire technologique et professionnel montre que depuis 2005 le nombre d'élèves s'inscrivant dans la perspective d'une poursuite d'études a considérablement augmenté (+ 50 %) alors que la proportion de ceux qui visent une insertion professionnelle à plus court terme est restée sensiblement la même (BMBF, 2013).

D'une façon générale, le gouvernement fédéral mène une [politique volontariste](#) pour favoriser la poursuite d'études supérieures. Depuis le début des années 2000, la proportion de jeunes bénéficiant d'un passeport pour l'enseignement supérieur n'a cessé d'augmenter, pour dépasser en 2011 les 50 % (BMBF, 2013). Ainsi, ce sont 16 % des 18-20 ans qui possèdent la qualification nécessaire pour entrer dans une université des sciences appliquées et 36 % qui sont détenteurs du certificat d'entrée à l'université classique.

Pour résumer, il existe donc 2 types de certificats délivrés à la fin de la scolarité secondaire, chacun ouvrant des droits différents en termes d'accès à l'enseignement supérieur :

- *Allgemeine Hochschulreife* : il s'obtient en passant l'*Abitur* après des études gymnasiales dans un lycée général ou technologique et une scolarité totale de 12 ou 13 ans ; il équivaut à un examen d'entrée dans le supérieur et ouvre les portes de toutes les formations supérieures ;
- *Fachhochschulreife* : il s'obtient dans un lycée professionnel (*Fachoberschule*), ou après 11 ou 12 ans de scolarité primaire et secondaire en combinaison avec une partie professionnelle (apprentissage ou VAE) ou bien sous conditions dans d'autres écoles professionnelles ; il permet l'accès à une *Fachhochschule* (université des sciences appliquées).

Mais d'autres voies d'accès sont également proposées, facilitant les passerelles entre les différentes formes d'enseignement professionnel et les formations supérieures. Ceux qui ambitionnent une poursuite d'études dans

❶ Les métiers qui recrutent le plus d'apprentis dans le système dual (> 13 %) sont « ajusteur en mécanique automobile », « mécanicien industriel » et « commis dans le commerce de détail » pour les garçons ; « vendeuse », « employée dans le commerce de détail », « employé de bureau » et « assistante médicale » chez les filles (BMBF, 2013).

❷ Si un apprenti sur cinq dans l'enseignement dual dispose d'un passeport pour les études supérieures, c'est aussi un étudiant sur cinq qui arrive dans l'enseignement supérieur avec une qualification de l'enseignement dual (BMBF, 2013).

❸ 163 formations ont été rénovées et 45 autres créées depuis 2001 (BMBF, 2011).



le supérieur général disposent de plusieurs voies pour préparer l'un ou l'autre des certificats requis : ils peuvent ainsi compléter leur formation dans un lycée professionnel ou bien en valider une partie dans une école duale. Dans certains *Länder*, des « écoles-passerelles » existent : les *Berufsoberschulen* constituent une offre intermédiaire de type CITE 4 dont la vocation est d'accompagner la transition entre l'enseignement professionnel et l'enseignement supérieur. La formation, d'une durée de 2 ans, propose un enseignement général renforcé couplé à des spécialités professionnelles équivalentes à celles du lycée professionnel ; les inscrits y préparent le certificat d'entrée à l'université.

Ces « écoles-passerelles » offrent également la possibilité de préparer un autre certificat, le *Fachgebundene Hochschulreife* dans certains domaines professionnels. Ce 3^e certificat permet à tout élève en possession d'une qualification professionnelle inadéquate, en provenance de l'enseignement dual par exemple, de compléter sa formation dans la même spécialité pour rejoindre une filière courte dans une *Berufsakademie* ou une université des sciences appliquées.

BIBLIOGRAPHIE

Rapports nationaux pour comparaisons internationales

- Eurydice (2013). Germany: Secondary and Post-Secondary non-tertiary Education. In *Eurypedia*. En ligne : https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Germany:Secondary_and_Post-Secondary_Non-Tertiary_Education.
- Hensen Kristina Alice & Hippach-Schneider Ute (2012). *Germany: VET in Europe – Country Report 2012*. Thessalonique : Cedefop. En ligne : http://libserver.cedefop.europa.eu/vetelib/2012/2012_CR_DE.pdf.
- OCDE (2013). *Education at a Glance 2013. Country Note: Germany*. Paris : OCDE. En ligne : http://www.oecd.org/edu/Germany_EAG2013%20Country%20Note.pdf.

Sites et documents gouvernementaux

- BMBF (2011). *Dual Training at a Glance*. Bonn, Berlin : Bundesministerium für Bildung und Forschung. En ligne : http://www.bmbf.de/pub/dual_training_at_a_glance.zip.
- BMBF (2013). *Education and Research: Facts and Figures 2013*. Bonn, Berlin : Bundesministerium für Bildung und Forschung. En ligne : http://www.bmbf.de/pub/education_and_research_in_figures_2013.pdf.
- BMBF (2013a). *Report on Vocational Education and Training 2013*. Bonn, Berlin : Bundesministerium für Bildung und Forschung. En ligne : http://www.bmbf.de/pub/bbb_2013_en.pdf.
- Kultusminister Konferenz (2013). The Education System in the Federal Republic of Germany. In *Kultusminister Konferenz*. En ligne : <http://www.kmk.org/information-in-english/the-education-system-in-the-federal-republic-of-germany.html>.

Travaux de recherche

- Schneider Silke L. & Tieben Nicole (2011). « A healthy sorting machine? Social inequality in the transition to upper secondary education in Germany ». *Oxford Review of Education*, vol. 37, n° 2, p. 139–166.



▶ **Pour citer ce dossier :**

Endrizzi Laure (2013). *Les lycées, à la croisée de tous les parcours*. Annexe. Dossier de veille de l'IFÉ, n°88, décembre. Lyon : ENS de Lyon.
 En ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=88&lang=fr>

▶ **Retrouvez les derniers Dossiers de veille de l'IFÉ :**

● Feyfant Annie (2013). *L'établissement scolaire, espace de travail et de formation des enseignants*. Dossier de veille de l'IFÉ, n°87, novembre. Lyon : ENS de Lyon.

En ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=87&lang=fr>

● Gaussel Marie & Reverdy Catherine (2013). *Neurosciences et éducation : la bataille des cerveaux*. Dossier d'actualité Veille et Analyses IFÉ, n° 86, septembre. Lyon : ENS de Lyon.

En ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=86&lang=fr>

● Feyfant Annie (2013). *Quels contenus pour l'enseignement obligatoire ?* Dossier d'actualité Veille et Analyses IFÉ, n° 85, juin. Lyon : ENS de Lyon.

En ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=85&lang=fr>

▶ **Abonnez-vous aux Dossiers de veille de l'IFÉ :**

<http://ife.ens-lyon.fr/vst/abonnement.php>

© École normale supérieure de Lyon
 Institut français de l'Éducation
 Veille et Analyses

15 parvis René-Descartes BP 7000 – 69342 Lyon cedex 07

veille.scientifique@ens-lyon.fr

Standard : +33 (04) 26 73 11 24

Télécopie : +33 (04) 26 73 11 45

ISSN 2266-5854